



Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 22/10/2024 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents : 8 / Représentés : 11)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Jacqueline BOULANGE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Caroline BARRAL-AURATUS (représentée par Aurore LEFEBVRE), Patrice COUDON (représenté par Annelise MICHEL-GAGNAIRE), Patrick EVEILLARD, Antoine GENGE, Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h50

Sur la procuration qu'il a établie, Monsieur POTEL a précisé être contre toutes les délibérations de ce Conseil Municipal.

Avant de commencer le déroulé de l'ordre du jour, Mme le Maire sollicite l'accord des conseillers pour ajouter un point 8 relatif à une délibération portant sur le congrès des maires.

1. Informations générales

a) Subvention base multi-accueil :

Mme le Maire indique qu'elle a fait une demande d'acompte pour le Fonds Cantal Innovation dans le cadre des travaux de la base multi-accueil. A ce jour, le montant des dépenses réalisées s'élève à 65 000 €.

b) Sentier du tour du lac :

La phase « Le Bourg <> Le Marais du Cassan » a été piquetée entre la Gare et le Pont de la Marie.

Mme le Maire a sollicité Monsieur FAURE pour savoir s'il serait envisageable que, parallèlement à ces travaux, le Département mette un petit « coup de neuf » au Pont de la Marie (rambardes, etc.).

Le Département, EDF et la CABA ont une réunion commune de travail le 24/10/2024.

c) Projet Handi-Chien à l'école :

Mme le Maire explique avoir rencontré, le vendredi 11/10/2024, l'équipe éducative, accompagnée de l'inspectrice Mme PLUYAUD et de l'infirmière Mme PAYRAT, pour la présentation d'un projet.

L'objectif est de mener un travail visant à apaiser le climat scolaire et l'ambiance à l'école. L'idée serait d'adopter un chien comme compagnon de classe : à cette fin, elles ont pris contact avec l'association Handi-Chien. Le protocole est très strict et cadré par l'association. Si le projet aboutit, il faut désigner une à deux personnes référentes à l'école. Le chien est dressé pour être avec les enfants toute la journée. Dans le département, ce serait la 1^{ère} école primaire concernée. Ce dispositif a été accordé au lycée professionnel Raymond CORTAT, il y a quelques semaines.

Mme le Maire projette en séance le plan de financement sur 10 ans qui lui a été présenté : OCCE, Mairie, Trousse à projet, NEFLE / CNR, etc.

Ce projet est porté plus particulièrement par une enseignante (Alexandra) ; un 2^{ème} référent reste à définir. Le soir, le week-end, pendant les vacances, le chien est chez un référent. Le 2^{ème} référent est facultatif mais c'est une précaution en cas d'empêchement du 1^{er} référent.

Ce soir, le but est de savoir si la Mairie est partante sur ce projet : si oui, une délibération sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'ensemble des conseillers présents se disent favorables au projet : Jérémy LABRUNIE exprime toutefois être partagé 50/50 car nous sommes sur du vivant et l'investissement pour la personne référente est important. Il n'en demeure pas moins que chacun s'accorde à dire que c'est un très beau projet qui existe déjà dans d'autres départements.

d) Fibre :

Vendredi dernier 18/10/2024, Mme le Maire a eu un entretien, à la Mairie, avec Monsieur NGUYEN, Directeur régional d'Orange, et Monsieur BANCEL, ingénieur d'exploitation chez Orange, en la présence de Monsieur BAISSAC (Maire de Sansac-de-Marmiesse et référent Fibre sur le territoire de la CABA) et de Jean-Paul TROUPEL.

Il en ressort que la moyenne d'éligibilité à la fibre sur le territoire de la CABA est actuellement de 88%.

Sur la commune de Lacapelle-Viescamp, il n'est que de 22%.

Nous comptons 3 armoires sur la commune (Maisonnette de Vabret, Croix de Valso, Puechbroussou) pouvant chacune desservir 350 habitations. Elles se ramifient en 5 points d'aboutement qui peuvent desservir chacun environ 100 logements. Aujourd'hui, un seul point d'aboutement est éligible à la fibre : il s'agit de celui de Jallès/Martal couvrant 65 logements. Sur ce point d'aboutement, les lieux dits « Pierre Pose », « Laval » et « Le moulin de Viescamp » ne sont pas raccordables à ce jour.

Fin 2024 / début 2025, les zones suivantes devraient être déployées : le secteur de Pierre Pose/Laval, le secteur de Verniols/Les Coustilles/Les Fontanelles et le secteur de La Vielle/La Frescaldie.

A l'occasion de cette rencontre du 18/10/2024, Mme le Maire a été informée du fait que les travaux du SDEC à Laveissière n'auront finalement pas lieu sur cette année 2024.

e) SIVU Auze-Ouest-Cantal :

Mme le Maire rappelle la rencontre de cet été avec l'ONF.

Dans la continuité, une réunion est prévue début novembre avec l'ONF et le CEN afin d'établir le bilan des actions menées en 2024 et programmer les actions de 2025.

f) Travaux :

Jean-Paul TROUPEL fait le point des travaux menés récemment.

- Tonte : Cette année, nous allons dépasser le budget prévu (Bourg : 9 tontes en 2024, contre 6 en 2023 / Communaux : 5 tontes en 2024, contre 4 en 2023). Ceci est fortement lié aux conditions climatiques.
- Cimetière : le nécessaire a été fait aujourd'hui.
- Marais du Cassan : nettoyage du sentier pédagogique réalisé le 10/09/2024 par l'entreprise MJM SERVICES (en amont de la fête du marais).
- Pose de 2 panneaux par l'entreprise MJM Services : virage dangereux et signalement de la voie ferrée dans la descente du Puech-des-Ouilhes.
- Changement d'une barrière de la réserve incendie, devant le cimetière, par l'entreprise MJM SERVICES.
- Passage d'automne de l'épareuse du 05/09 au 15/10/2024, à peu près en même temps que l'intervention des agents du Conseil Départemental sur les routes départementales traversant la commune.
- Réfection de la descente PMR de la halle d'animation du Puech-des-Ouilhes (travaux à finaliser le long du garde-corps car il y a un risque de se tordre la cheville) et réalisation des travaux de goudronnage prévus (dont Vabres/Laguinie à la place de Peyragude) par l'entreprise COLAS.
- Intervention de l'ARCH pour nettoyer le cheminement allant du parking du CNC vers le Diamant vert et au niveau de la citerne derrière le Nautilus.

Jean-Paul TROUPEL indique être très satisfait de la qualité du travail réalisé par l'entreprise MJM SERVICES. Il est en revanche beaucoup moins pour l'ARCH : le chantier est mal suivi et le résultat n'est pas celui escompté.

- Eglise : La Mairie a profité d'un contrôle de l'APAVE pour demander que soient vérifiées les installations de l'église. Il s'est avéré qu'il n'y avait pas de mise à la terre : un électricien est intervenu cet été pour faire le nécessaire et remettre aux normes l'électricité de l'église. S'agissant du clocher de l'église (point déjà évoqué l'année dernière), le boîtier n'est en revanche toujours pas aux normes : l'entreprise vérifiant annuellement les cloches a renvoyé un devis. Le coût est d'un peu plus de 3 000 €. Jean-Paul TROUPEL s'est renseigné et est allé voir ce qui a été fait à Saint-Paul-des-Landes et à Nieudan. Mme le Maire confirme que ces travaux sont à prévoir l'année prochaine.
- Fuite du WC Femmes de la salle polyvalente : la chasse d'eau va être changée par l'entreprise RUHIER.
- Base multi-accueil : les travaux se poursuivent (intervention du maçon et du carreleur cette semaine). Le plombier va pouvoir venir prendre les mesures pour les portes des douches : ces mesures sont urgentes car il y a un délai de commande à prévoir. Aurore LEFEBVRE demande s'il est possible d'accéder au terrain de foot pour les entraînements. Le club de foot a tondu dernièrement et souhaite tracer les lignes. Mme le Maire confirme que c'est possible, en sachant toutefois qu'il n'y a pas d'eau, pas de douche, pas de vestiaire.

g) Associations :

Mme le Maire détaille les dates des animations portées par l'APE sur l'année scolaire 2024/2025 :

- 18/10/2024 : Halloween
- 20/12/2024 : Goûter de Noël
- 08/02/2025 : Quine
- 12/04/2025 : Chasse aux œufs
- 27/04/2025 : Randonnée
- 18/05/2025 : Vide grenier
- 28/06/2025 : Kermesse

Le club de Foot prévoit une journée « Belote » le 25/01/2025.

L'association « Les Bancal'ières » organise une soirée le 31/12/2024.

h) Centre socioculturel ACDA :

Une manifestation « Seniors au volant » s'est tenue le jeudi 12/09/2024 de 10h00 à 12h00 à la salle polyvalente.

i) Covoiturage solidaire « ROUAGES (Rouler dans l'Ouest AGglo Ensemble et Solidaires) » :

Mme le Maire explique qu'à la suite des réunions du 10/09/2024 à Ayrens pour les élus et les membres des CCAS, ainsi que celle du 12/09/2024 à Ytrac pour les usagers, le covoiturage solidaire est lancé.

Toute personne majeure habitant sur le territoire de Ouest Agglo pourra en bénéficier. Les bénéficiaires paieront le ticket forfaitaire 3 euros. A titre d'exemple, pour faire entre 0 et 25 kilomètres aller, il faudra 1 ticket.

Les conducteurs bénévoles seront indemnisés à hauteur de 0,20 centimes le kilomètre et bénéficieront d'une assurance gratuite.

Alain PEYROU explique que la mise en place du logiciel est en cours : le déploiement pourra réellement commencer lorsque le site sera prêt. Les bénévoles qui s'étaient manifestés sur la commune sont en train d'être contactés : il est prévu que le bus de l'Afapca vienne sur la place du Bourg le 22 et 25/10/2024 matin pour les rencontrer.

j) Vente du fer :

Mme le Maire indique que la vente du fer qui était stocké au bâtiment de la PV a rapporté 2 574,22 € à la commune.

k) Bulletin municipal :

Mme le Maire précise que la Commission Communication s'est réunie le 08/10/2024 en vue de l'élaboration du prochain bulletin municipal. Une première répartition des articles a été proposée entre les membres de la commission. La secrétaire de Mairie s'occupe de solliciter les associations intervenant sur la commune. Jérémy LABRUNIE et Caroline BARRAL-AURATUS prendront en charge l'article portant sur le marché estival, tandis que Jacqueline BOULANGE et Simone SALAT s'occuperont de celui sur les seniors.

l) Chemins de randonnée et autres régularisations :

Monsieur CLAVEIROLE, géomètre, est venu en Mairie. Il va établir un devis pour :

- Le chemin de Viescamp : L'objectif est de requalifier l'emprise par un bornage contradictoire entre le délaissé et Laval, ainsi qu'entre Laval et Les Fourches (plus de 4 160,00 € HT). Le risque est que le chemin cadastral ne corresponde pas au chemin sur le terrain.
- Puechbroussou : Une régularisation est prévue au niveau du couderc entre les maisons GAMEL et MARTINHO.
- Jallès : Une régularisation est à prévoir au niveau des maisons SALACROUP et GRIMAUD. Mme le Maire explique en séance la complexité de ce dossier.
- Vabres-Laguinie : Une régularisation est à prévoir au niveau de la loge à cochons.

m) CCAS :

Simone SALAT et Jacqueline BOULANGE précisent les actions prévues pour cette fin d'année :

- Colis de Noël : 88 personnes concernées sur la commune (25 couples / 26 femmes / 31 hommes / 5 EHPAD).
- Repas de fin d'année : il se tiendra le dimanche 15/12/2024, au Pradel à Saint-Etienne-Cantalès, et sera animé par un accordéoniste. Il sera possible pour les extérieurs d'y participer au tarif de 35 €.

n) Séminaire des Maires de la CABA :

Le séminaire des Maires de la CABA est organisé de façon tournante.

Le prochain se tiendra le samedi 24/11/2024 à Lacapelle-Viescamp.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05/09/2024

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 15/10/2024)

Vote :

Pour : 10	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0
-----------	-----------------------------	----------------

Le **compte rendu du 05/09/2024** est **approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés.**

3. Autorisations Spéciales d'Absences

Mme le Maire explique que l'article 59 de la loi 84-53 du 26/01/1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Ces Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) permettent à l'agent titulaire, stagiaire ou contractuel, à temps complet ou non complet, de s'absenter de son poste de travail sans utiliser ses droits à congés annuels. Elles sont accordées pour des motifs précis et sous réserve de fournir un justificatif.

Les autorisations réglementaires sont définies par la loi et ne nécessitent pas de délibération.

Les autorisations discrétionnaires sont laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Dans un souci d'harmonisation, le Comité Social Territorial départemental propose toutefois aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent un barème relatif aux ASA pour événements familiaux et aux autres événements de la vie courante.

Ce tableau a été vu en Commission du Personnel le 02/08/2024 puis soumis à avis du Comité Technique du 17/09/2024. Il a été transmis à l'ensemble des conseillers le 18/10/2024, en amont du Conseil Municipal.

Plusieurs types d'absences sont identifiés dans ce document :

I - AUTORISATIONS D'ABSENCE LIÉES A DES ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX

II - AUTORISATIONS D'ABSENCE LIÉES À DES ÉVÈNEMENTS DE LA VIE « COURANTE »

III - AUTORISATIONS D'ABSENCE LIÉES A LA MATERNITÉ

IV - AUTORISATIONS D'ABSENCE LIÉES A DES MOTIFS CIVIQUES

V - AUTORISATIONS D'ABSENCE LIÉES A DES MOTIFS SYNDICAUX ET PROFESSIONNELS

VI - AUTORISATIONS D'ABSENCE LIÉES A DES MOTIFS RELIGIEUX

VII - CALENDRIER DES FETES LEGALES

Mme le Maire propose d'adopter ce barème en l'état et de prendre localement une délibération en ce sens.

Vote :

Délibération DE_041_2024 : Adoption du barème relatif aux ASA (Autorisations Spéciales d'Absences)		
Pour : 10	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

4. Lotissement de Peyragude

Mme le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) lui a préconisé de prendre rapidement une délibération en Conseil Municipal afin de pouvoir signer les devis et arrêter les prix proposés. Ce point a été vu en Commission Travaux le 15/10/2024. Dans les lotissements, il est prévu une participation des communes pour les travaux d'enfouissement de la Basse Tension. Alors que pour les travaux menés en 2023 à Verniols, le SDEC avait pris en charge 100% du coût.

a) Engagement global des travaux pour 2025 :

Le détail des travaux (enfouissement de la Basse Tension, de l'éclairage public, du réseau téléphonique, travaux de voirie, déplacement de la borne incendie) et le coût associé sont projetés en séance. La participation de la commune est estimée à 49 009,00 € TTC.

Mme le Maire sollicite l'accord des conseillers pour inscrire ce projet aux travaux de 2025.

Vote :

Délibération DE_042_2024 : Réfection de voirie et enfouissement des réseaux du lotissement Peyragude		
Pour : 10	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

b) Aménagement Basse Tension :

Mme le Maire indique que les travaux d'aménagement Basse Tension peuvent être réalisés par le SDEC selon les modalités suivantes :

- Le montant HT de l'opération s'élève à 28 400,00 €.
- La commune doit verser un fonds de concours égal à 60% du montant HT, soit 17 040,00 €.
- Un 1^{er} acompte de 50%, soit 8 520,00 €, doit être versé à la commande.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Vote :

Délibération DE_043_2024 : Aménagement Basse Tension du lotissement		
Pour : 10	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

c) Eclairage Public (EP) :

Mme le Maire précise que, parallèlement, le SDEC réalisera les travaux d'enfouissement de l'éclairage public :

- Le montant HT de l'opération s'élève à 7 560,00 €.
- La commune doit verser un fonds de concours égal à 50% du montant HT, soit 3 780,00 €.
- Le versement est à réaliser au décompte des travaux.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Vote :	Délibération DE_044_2024 : Aménagement Eclairage Public du lotissement		
	Pour : 10	Contre : 1 <i>(Serge POTEL)</i>	Abstention : 0

d) Enfouissement du réseau téléphonique :

Mme le Maire indique que le SDEC procèdera également à l'enfouissement du réseau téléphonique :

- Le montant HT de l'opération s'élève à 6 260,00 €.
- La commune doit verser un fonds de concours égal à 50% du montant HT, soit 3 130,00 €.
- Le versement est à réaliser au décompte des travaux.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Vote :	Délibération DE_045_2024 : Enfouissement du réseau téléphonique du lotissement		
	Pour : 10	Contre : 1 <i>(Serge POTEL)</i>	Abstention : 0

e) Demande de subvention au titre de la DETR 2025 :

Mme le Maire projette la délibération prévue en séance : le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'une subvention DETR à hauteur de 40% et de fonds propres pour 60%.

Les demandes de DETR auprès du Préfet sont à déposer d'ici le 05/12/2024.

Vote :	Délibération DE_046_2024 : Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour les travaux du lotissement Peyragude		
	Pour : 10	Contre : 1 <i>(Serge POTEL)</i>	Abstention : 0

5. Décisions budgétaires modificatives

a) Construction d'un muret à l'arrière de la salle polyvalente :

Mme le Maire explique que les planches retenant le talus au niveau de la zone « barbecue / grillades », à l'arrière de la salle polyvalente, sont fortement détériorées. Elle a reçu un devis d'un montant de 3 463,45 € TTC pour la construction d'un muret en béton banché. Ce point a été évoqué en Commission Travaux le 15/10/2024.

Afin de pouvoir financer ces travaux dès 2024, il est proposé de prendre une décision modificative pour basculer 3 000,00 € sur l'opération 40 « Bâtiments publics ».

Vote :	Délibération DE_047_2024 : Décision modificative 2024 n°1		
	Pour : 10	Contre : 1 <i>(Serge POTEL)</i>	Abstention : 0

b) Travaux de voirie 2024 :

Les crédits ouverts sont insuffisants pour payer la facture 2024 de l'entreprise COLAS. Il est proposé de prendre une décision modificative pour ajouter 4 000,00 € sur l'opération 50 « Voiries communales 2022-2024 ».

Vote :	Délégation DE_048_2024 : Décision modificative 2024 n°2		
	Pour : 10	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

6. Vente d'un terrain constructible à Peyragude

Mme le Maire explique que la commune possède une parcelle viabilisée située au 3 chemin de Peyragude à Lacapelle-Viescamp, cadastrée section B 1330 d'une assiette foncière de 829 m², parcelle située en zone U.

Une lecture est faite en séance des deux délibérations envisagées.

a) Déclassement :

Cette parcelle n'ayant aucune utilité pour la commune et nécessitant au contraire des frais d'entretien, il est proposé de la déclasser du domaine public communal, ce qui offrira la possibilité de la mettre en vente.

Vote :	Délégation DE_049_2024 : Déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée B 1330, située au 3 chemin de Peyragude		
	Pour : 10	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

b) Mise en vente :

Une évaluation a été sollicitée auprès des Domaines en date du 22/03/2022.

Le retour est parvenu en Mairie le 04/09/2024 : la valeur vénale du bien est estimée à 36 000,00 €, plus ou moins 10%.

Cet avis a une durée de validité de 12 mois. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Mme le Maire propose de mettre en vente la parcelle au prix de 36 000,00 €.

Vote :	Délégation DE_050_2024 : Mise en vente du terrain situé au 3 chemin de Peyragude (parcelle cadastrée B 1330)		
	Pour : 10	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0

7. Questions diverses

- **Problématiques de voisinage liées à des chiens :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE explique être interpellée fréquemment par une voisine concernant les chiens d'un autre voisin. Mme le Maire indique qu'elle a reçu le propriétaire des chiens cet été : ce dernier était profondément désolé du fait que ses chiens aient blessé des moutons à Martal. L'assurance a joué et il a, en parallèle, équipé ses chiens de colliers GPS visant à réduire leur périmètre. Depuis, Mme le Maire n'avait plus reçu de plainte jusqu'à ces derniers jours. Mme le Maire reprendra contact avec les personnes concernées. Par ailleurs, un article sera ajouté au bulletin municipal visant à rappeler les règles concernant les aboiements et la divagation des animaux.

- **Ménage de la base multi-accueil** : Aurore LEFEBVRE s'interroge sur ce point. Mme le Maire précise que les 2 heures de ménage hebdomadaires que Murielle CUEILLE fait actuellement dans l'ancienne salle des associations seront transférées sur la nouvelle salle qui sera plus fonctionnelle. Le club de Foot sera autonome pour l'entretien des vestiaires.
- **Réunion à l'école** : Jérémy LABRUNIE précise que le soir de la Commission Travaux, il y avait un Conseil d'école. Il a cru comprendre qu'une autre réunion a été organisée dans les jours suivants pour une situation particulière. Mme le Maire indique que, si tel est le cas, la Mairie n'a pas été associée et qu'elle n'est pas au courant.

8. Congrès des Maires

Pour la première fois, Mme le Maire compte se rendre au congrès national des Maires qui se tiendra du 19 au 21/11/2024 au parc des expositions à Paris, porte de Versailles. Mme le Maire participera aux journées du mardi 19 et mercredi 20/11/2024. Elle va avancer les frais. La Trésorerie a confirmé qu'une délibération doit être prise pour que ces frais puissent lui être remboursés a posteriori sur la ligne budgétaire prévue à cet effet (article 65316 « Frais de représentation du Maire »).

Vote :

Délibération DE_051_2024 : Remboursement des frais occasionnés pour la participation au congrès national des Maires		
Pour : 10	Contre : 1 <i>(Serge POTEL)</i>	Abstention : 0

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 23h10** : le prochain Conseil Municipal sera planifié fin novembre / début décembre.